

## Le mot du Président,

En marge de la convention annuelle de l'Académie Américaine d'Ostéopathie, s'est déroulé à Ottawa du 19 au 22 mars un forum international de l'ostéopathie. Il a regroupé des représentants de dix sept pays. Cette rencontre fait suite à celle déjà organisée en septembre au Portugal, durant laquelle la nécessité de structurer les échanges entre pays avait été évoquée. Un groupe de travail s'était alors formé, composé de Jane Carreiro (USA), Simon Fielding et Renzo Molinari (Royaume Uni), Michael Mulholland (Australie) et Yoshi Irastuka (Japon). Ces cinq personnes nous ont présenté les conclusions de six mois de travail sous la forme d'un projet de statut d'une association : the World Osteopathic Health Organisation.

L'ensemble des informations vous sera présenté ultérieurement après traduction. Toutefois, pour apprécier dès maintenant l'esprit qui l'anime, sachez que tous les statuts d'ostéopathes seront représentés s'ils répondent à des standards définis de formation et d'exercice, que les inscriptions seront individuelles afin d'éviter le

lobbying des associations trop puissantes ou la multiplication de petites associations dans le but de gonfler artificiellement la représentativité.

Il ressort principalement de ces échanges entre pays que pour promouvoir et perpétuer efficacement l'ostéopathie, il faut mettre en place de hauts standards de formation et une organisation professionnelle indépendante. Hauts standards de formation pour garantir la sécurité du patient. Profession indépendante pour préserver les principes fondamentaux de notre art. Ces critères ne sont certainement pas suffisants mais ils sont incontournables. La nécessité de travailler en dehors de toute contingence catégorielle s'impose et est rendue possible dès lors que les normes de compétence sont édictées au préalable.

Les professionnels ostéopathes français étaient représentés à ce forum par Juliette Canet, Bruno Burel, Philippe Sterlingot et moi même. Par notre présence sous la même bannière et nos propos unanimes, nous avons pu expliquer aux représentants des autres pays la situation actuelle de l'ostéopathie en France, nos

contacts avec les pouvoirs publics et notre volonté de baser la réglementation de notre profession sur la qualité et non sur des revendications corporatistes. Que cette approche soit partagée par de nombreux ostéopathes à travers le monde, et soit défendue par ceux qui ont participé à l'aboutissement de la réglementation dans leur pays renforce notre volonté d'action au niveau national.

Il ne s'agit pas toutefois de dispenser des opinions définitives et rétives à la discussion ou de s'investir d'une autorité discutable. Au plus près du concept ostéopathique, affranchi des idéologies, des pouvoirs et des arbitraires aujourd'hui dépassés, l'éthique qui anime les membres du Registre des Ostéopathes de France doit permettre de favoriser une concertation pluraliste, comme nous y engageant de nombreux articles de la loi du 4 mars 2002.

Je vous souhaite bonne lecture du Rof-set n°2.

**Pascal JAVERLIAT**

## Les nouveaux départements d'activités

La nouvelle équipe s'organise. Voici donc les départements d'activité tels qu'ils ont été votés lors du Conseil National qui s'est déroulé le 23 janvier dernier. Cette répartition des missions nous paraît aujourd'hui plus appropriée de part les événements des derniers mois et surtout plus adaptée aux dossiers que nous allons être amenés à traiter.

### **Département représentativité et relations avec les pouvoirs publics :**

Philippe BOLET, Pascal JAVERLIAT

**Département Audits / Référentiel :**  
Alain BENSOUSSAN, Philippe BOLET

**Commission de cooptation d'évaluation et d'accréditation :**  
Jean Paul ORLIAC

**Département Ethique et Déontologie :**  
Alain BENSOUSSAN, Philippe BOLET

### **Département communication interne :**

Jean-Paul ORLIAC

**Département communication externe, Relations presses, Internet :**

Laurent LE SOLLEU, Pascal JAVERLIAT

**Relations Internationales :**  
Juliette CANET, Pascal JAVERLIAT

**Assistantes :**  
Anne POTTIER, Schérazade FAYEMENDY



## Le Secrétariat Général

Depuis le 20 décembre 2002, l'activité du Secrétariat Général du ROF ne s'est pas ralentie.

Vous avez pu constater, en lisant le Rof-set n°1, que le Secrétariat Général était devenu bicéphale avec un responsable, Philippe BOLET, chargé des relations avec les Pouvoirs publics et, plus largement, des dossiers impliquant des relations avec les différentes organisations ostéopathiques.

Il est, au sein de notre Conseil National, l'alter ego de notre Président, partageant et complétant le rôle dit « politique et relationnel » Ô combien essentiel actuellement en ces temps de mise en place des « standards professionnels » en vue d'une reconnaissance officielle par décrets.

L'activité administrative, gérée par Jean-Paul ORLIAC, est assurée par nos deux Assistantes Schérazade FAYEMENDY et Anne POTTIER, aidées par Catherine POTIER dont le contrat CES vient de s'achever.

Schérazade FAYEMENDY, est chargée des relations avec le Conseil National. Elle est l'organisatrice sur le terrain des Assemblées Générales et des Réunions de Conseil. Elle rédige

les comptes-rendus et nos nombreux courriers.

Anne POTTIER, est en relation avec le Public et les Adhérents. Elle s'occupe des dossiers Adhérents et Postulants et du recouvrement des cotisations.

L'Annuaire, c'est elles. Elles assurent à elles deux, la vérification et l'exactitude de vos renseignements administratifs et le suivi de la fabrication. Il est actuellement sous presse, vous allez le recevoir bientôt.

Vous pourrez constater que nous avons opté pour une nouvelle présentation sous forme de deux ouvrages. Nous espérons qu'elle répondra à l'ensemble de vos besoins. De plus, vous retrouverez la plupart de ces adresses au fil de l'année dans le Rof-set et sur Internet.

Autant dire que leur activité est optimisée. Le développement actuel du ROF conduira, sous peu, à une réflexion sur ces postes et éventuellement sur la création d'un nouveau.

Vous noterez aussi l'augmentation sensible du nombre de nos adhérents, nous sommes à ce jour **852**.

Soyez assurés de notre dévouement à votre service et à celui de notre profession DO MROF

**Jean-Paul ORLIAC**

### ... De vous à nous ...

Le Conseil National souhaite ouvrir un service de contacts, échanges et diffusion d'informations dans le Rof-set.

Ce service appelé « *de vous à vous* », se remplira d'adresses, informations de Symposiums, ouvrages ostéopathiques, résumé de courriers et d'emails, réactions, billets d'humeur ou pamphlets dont vous aurez demandé la parution. Ils seront publiés après avis d'un comité de lecture.

*A vos Plûmes ...*

N'hésitez pas, à contactez Anne Pottier par Fax au :  
05 56 00 90 10 ou sur le Net



[contact@osteopathie.org](mailto:contact@osteopathie.org)

## Chers Amis,

Il me semble que c'était hier. Hélas non, ce n'était pas hier, mais avant hier, que j'ai fait mes premiers pas dans le bureau du registre. Cela a commencé, très fort. Réaliser une équipe, avec neuf personnes, qui ne se connaissent pas, d'horizons différents, de l'a priori profondément encre dans les cervelles, cela n'a pas été une mince affaire.

Il a fallu, non seulement faire avancer la machine, mais encore faire sa promotion, lui donner toute son ampleur, sa crédibilité, sa légitimité.

La réalisation de l'équipe s'est faite, mais au prix fort. Déchirements et étripages étaient aux membres du conseil, ce que le golfe, tennis ou pique-nique dominical étaient au " vulgum membrus " du registre des ostéopathes.

Les plaies s'ouvrent, mais elles se referment. Petit à petit, chacun a trouvé sa place, jamais facilement.

La maturité qu'apporte l'expérience, a permis aux liens de se créer autour d'une même motivation et d'une volonté d'aboutir, qui malgré la fatigue et l'usure nous a donné à tous l'énergie nécessaire pour s'occuper des autres.

Rebelote ! Le moteur bien huilé, bien rodé, n'a pas plu ou plutôt si, il a trop plu : à certains ! Résultat ? Retour à la case départ. Reconstruction de A à Z. Réapprentissage en tous genres, et en totalité. Tout cela bien sûr, sur fond d'urgence, d'extrême urgence ...

Las, les plaies se referment, mais elles laissent des cicatrices. Quand celles ci sont trop profondes, le corps ne suit plus et manifeste sa désapprobation. Je vais donc, pour une fois l'écouter. Reconstruire une équipe, avec la critique permanente de celui qui a l'expérience et qui croit savoir, est un exercice que je ne peux plus me permettre, aussi vais-je laisser ces bonnes volontés se former sur le tas.

Je vous en conjure, laissez leur un peu de temps, aidez les, aidez nous, aidez vous et surtout ne recommencez pas tout de suite vos co..... vos erreurs, sinon, à très court terme, je ne donne pas cher de notre peau d'ostéopathe.

Salut à tous et à bientôt, votre serviteur un temps.

**Dominique TRIANA**



## Quel ostéopathe pour demain ?

Chère Consoeur, Cher confrères,

Je souhaiterais, vous informer de l'évolution actuelle de notre dossier politique. Suite à différents entretiens avec des représentants du ministère de la Santé, la situation politique actuelle de l'ostéopathie est relativement simple, nous sommes dans l'attente des conclusions de l'enquête de représentativité. C'est après avoir pris connaissance de ces résultats que seront constitués des groupes de travail, composés à la fois de fonctionnaires du Ministère et de représentants des organisations ostéopathiques reconnues représentatives. Ces négociations permettront de rédiger notre réglementation.

Patience ... en attendant soyons extrêmement vigilants et essayons d'élaborer une stratégie de cohésion pour la profession ostéopathe.

J'aimerais vous rappeler que la loi du 4 mars 2002, n'a pas pour objet de réglementer la profession d'ostéopathe mais de la reconnaître ; de ce fait les différents courants qui se sont confrontés lors des débats législatifs vont de nouveau s'affronter lors de la présentation des textes réglementaires et nous devons nous rassembler sur des critères de qualité définis par l'ensemble des professionnels

ostéopathes DO. Le ROF s'est déjà engagé sur cette voie en signant la plateforme d'objectifs avec le SFDO, Ostéo de France, celle-ci je l'espère sera incontournable. Cette unité ostéopathique deviendra le socle de la profession ostéopathe.

Durant la période transitoire que nous vivons en ce moment, je vous citerai les propos de M. ABOUT Sénateur, Président de la Commission des Affaires Sociales qui la résume très bien : « Nous passons brutalement d'une pratique interdite à une pratique désormais autorisée.

Ainsi hier c'était l'erreur et demain ce sera la vérité. Il y a peut être une porte de sortie entre l'erreur et la vérité, entre le blanc et le noir.

A nous de savoir la franchir tranquillement en prenant le temps de valider les enseignements qui ont été dispensés et les diplômes accordés ». La loi n'impose pas de reconnaissance automatique. A nous de démontrer la valeur de nos pratiques et la qualité de notre formation.

Selon certaines informations obtenues auprès de fonctionnaires ; trois scénarios de statuts pourraient nous être proposés :

- Le premier définirait une simple protection du titre, situation comparable à celle des

psychologues et des diététiciens. Cette proposition semble peu compatible avec la Loi et l'exercice de notre profession.

- Le second se définirait comme une para médicalisation de la profession avec une accessibilité à l'enseignement ostéopathique suite à un PCEM1 ou équivalences. Cette proposition semble la plus facile à mettre en œuvre pour le ministère mais cela ne peut nous satisfaire.

- Le troisième, celui que nous souhaitons tous, un statut de professionnel indépendant, consultant de premier rang, ayant suivi une formation aboutissant à un troisième cycle universitaire ; ce statut serait défini comme celui d'une profession médicale à compétence limitée comparable aux chirurgiens dentistes et aux sages femmes. Cet engagement nous le défendons depuis toujours et il est fidèle aux principes de A.T STILL.

La difficulté pour le Ministère est de réaliser un statut pour les ostéopathes sans trop empiéter sur les prérogatives des autres acteurs de la Santé en France ; tâche difficile que nous allons réaliser en partenariat avec l'ETAT. Confraternellement.

**Philippe BOLET**

## Rencontres internationales

La rencontre avec les registres étrangers s'organise.

Nous rencontrons les registres Britannique, Italien et Allemand le 3 avril prochain. Cette réunion permettra d'aborder les sujets suivants :

- *Situation de l'ostéopathie dans chaque pays afin de dégager les points de convergences*

- *Actions communes à envisager.*

- *Débat vis-à-vis de l'ostéopathie médicale et de l'ostéopathie non médicale. Comment éviter cette différenciation et assurer la sécurité du patient ?*

*Nous ne manquerons pas de vous faire partager le contenu des débats lors d'une prochaine parution de notre Rof-set.*

**Juliette CANET**



## ... Des nouvelles en ce qui concerne les établissements de formation ...

Chère Consoeur, Cher confrères,

Lors de la dernière assemblée générale ordinaire, la profession Ostéopathe DO MROF a souhaité que le ROF participe avec un organisme indépendant à la mise en conformité du Référentiel au sein des établissements de formation en ostéopathie. C'est une bonne chose puisque la sécurité du patient est la principale motivation des politiques qui ont voulu notre Loi et qu'elle passe inévitablement par une formation de qualité.

Le Référentiel Profession Ostéopathe est le fruit d'un travail collectif et a du jouer un rôle important dans notre reconnaissance par sa volonté de sérieux et de rigueur.

Le référentiel est presque terminé mais il manque la rédaction finale de ses annexes. Celles-ci sont en fait les règles sans lesquelles il ne peut fonctionner et ne peut donc être opérationnel.

Notre bureau a donc rencontré le 12 mars dernier tous les responsables d'établissements qui ont participé à son élaboration.

Nous avons maintenant la volonté de finaliser ces annexes afin que débute un audit de ces établissements avec un cahier des charges précis et collant au référentiel.

Vous avez voulu cette procédure auprès des établissements et nous mettons tout en œuvre pour la réaliser. Notre tâche est ardue mais notre détermination est sans faille loin des conflits et intérêts.

Sachez aussi, Philippe vous l'explique, que les politiques sont actuellement à la croisée de trois chemins et que suivant les décisions prises, le Référentiel devra évoluer ainsi que les cursus d'enseignement.

**Alain BENSOUSSAN**

## Les Délégués Régionaux

Chers amis,

Permettez-moi d'abord de vous remercier d'être volontaires pour cette charge de délégués régionaux. Encore faudra-t-il se décider sur l'appellation que nous aurons à prendre : Délégué ? Conseillé ? Ce ne sont que détails mais auxquels il faudra penser !

Comme vous avez pu le constater, cette charge n'est pas soumise aux cadences infernales, bien sûr, mais ne vous y trompez pas, c'était une charge débutante, et sa nouveauté, l'a faite méconnue des adhérents. Si la présence des délégués, et leurs attributions n'est pas encore complètement entrée dans les mœurs, nos adhérents commencent à connaître l'existence de ces délégués régionaux, et la possibilité qu'ils ont de répondre à leurs interrogations. Il semble donc que cela soit dans notre dynamique de pérenniser cette activité et surtout de l'améliorer.

Nous avons dans nos cartons un projet, et il semble que le temps soit venu de le sortir et d'essayer de le mettre en place.

Pour répondre, aux suggestions gouvernementales d'une part, aux vœux de nombreux adhérents, et respecter au mieux la démocratie d'autre part, nous projetons pour l'année 2003/2004 la mise en place des élections régionales des délégués.

Pour cette année 2003, nous avons la chance et le plaisir d'avoir des volontaires fidèles aux postes et je ne les en remercierai jamais assez. Ces délégués

auront la difficile tâche d'organiser. Ce qui revient à dire, qu'ils devront faire connaître aux adhérents de leur région cette nouvelle formule, faire un appel à candidature, et organiser des élections. Le conseil, avec son secrétariat vous apportera toute l'assistance nécessaire. Nous espérons que le délégué actuel, trouvera aussi aide et assistance auprès des différentes associations locales.

Ce projet, est un projet, cela veut dire que c'est celui qui est en charge de le mettre en œuvre qui va en découvrir au fur et à mesure les difficultés. Je vous demande instamment d'en faire-part au responsable de la commission qui mettra tout en œuvre pour résoudre le problème et aboutir. C'est un travail d'équipe, qui doit développer les liens entre le conseil et les délégués régionaux.

Le but de cette « décentralisation » est de responsabiliser les régions à leurs problèmes, et soulager d'autant le conseil qui pourra se consacrer à ses objectifs primordiaux.

Voilà ! Ce petit quelque chose étant fait, le conseil ayant l'honnêteté, et le dynamisme souhaité, mon état de santé commandant, je me retire sur la pointe des pieds. Si je veux profiter des beaux jours de l'été, il faut que je m'arrête. La faculté me recommande impérativement la sérénité.

Souvent en désaccord avec elle, j'agréé aujourd'hui ses recommandations et vais donc lui obéir.

A bientôt et bon travail.

**Dominique TRIANA**

### Quelques chiffres

**852 DO MROF au 13 mars 2003**



### Visites sur le site du ROF

En février 12 000 internautes se sont connectés sur le site du ROF. Soit une moyenne de 410 sessions par jour